YERRES

Services Techniques
N° Tél : 01.69.49.77.00
N/Réf : NDA/FV

DECISION N° 2000 - 195

OBJET : Contrat d'intervention ponctuelle pour assistance technique relative à l'examen d'aires collectives de jeux et d'équipements de jeux en exploitation, au profit de la société APAVE.

Le Député-Maire de la Commune d' YERRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122 – 22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'YERRES en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 octobre 1999 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décision prises en application de l'article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que tous les documents y afférents,

VU l'arrêté n° 2000/137 série A du 29 Juillet 2000 portant délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Nicole LAMOTH, Premier Maire-Adjoint,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure un contrat d'intervention ponctuelle portant sur l'examen d'aires collectives de jeux et d'équipements de jeux en exploitation,

CONSIDERANT que la proposition de la société APAVE correspond aux intérêts de la commune,

- DECIDE -

DE confier à la société APAVE, Service H. S. C. T, 13 à 17 rue Salneuve 75854 PARIS CEDEX 17

Hôtel de Ville
60 rue Charles de Gaulle - 91335 Yerres Cédex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Toute correspondance doit être adressée à monsieur le Député-Maire

DIT que les honoraires sont fixés à 8 175, 00 Francs H.T. (Huit mille cent soixante quinze francs) soit 9 777,30 Francs T.T.C.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2000, fonction 2, sous-fonction 213, nature 61522.

Fait à YERRES, le 1er Août 2000

Pour Le Député-Maire,
Le Premier Maire-Adjoint délégué,

Nicole LAMOTH

REÇU LE
11 AOUT 2000
SOUS-PREFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY